

## CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 02 avril 2026

Convocation du 27 mars 2026

Date d’Affichage :

03 avril 2026

Nbre de Conseillers

en exercice : ..... 33

Nbre de présents : ..... 31

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 2

Nbre d’excusé sans pouvoir : ..... 0

Nbre d’absent : ..... 0

Nombre de votants : ..... 33

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDE, M. Ludovic HÉBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, MM. Jean-Yves HÉDOU, Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAUT, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Florence LELIEVRE, Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mmes Myriam HUAULT, Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER, David DUHAMEL.

Excusés avec pouvoir : Mmes Suzanne LE TUAL, Sabrina AUBÉRY

- Mme LE TUAL avait donné procuration à M. ORAIN

- Mme AUBÉRY avait donné procuration à M. GRIEU

### LYCEE PROFESSIONNEL PIERRE DE COUBERTIN DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Madame Linda HOCDE donne lecture de son rapport.

**VU** le Décret n° 85-924 du 30 Août 1985 (Journal Officiel du 31 Août 1985) détermine l’organisation administrative des collèges et lycées et concerne plus particulièrement les Conseils d’Administration.

**CONSIDÉRANT** que les textes prévoient que la commune-siège des établissements, désigne des représentants parmi les Conseillers Municipaux.

Pour le Lycée Professionnel Pierre de COUBERTIN, la commune-siège doit désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Il est proposé les candidatures suivantes :

Titulaire : - M. Vincent RENVOISÉ

Suppléant : - Mme Angélique FIQUET

.../...

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à ces désignations.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR**

**POUR : 28** (élus de la Majorité)

**CONTRE : 5** (Mmes HUAULT, MOREL, MM. RICHARD, POTIER et DUHAMEL, élus de la Minorité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,  
(Suivent les signatures)  
Le Maire,

Christophe DORÉ